

D 935 PANAMA: LA CAUSE DES INDIENS GUAYMÍ

Ethnie de quelque 80.000 membres, les Guaymí habitent l'ouest du pays, une zone promise à un développement considérable avec la construction d'un oléoduc trans-isthmique, l'édification d'un barrage hydro-électrique, l'exploitation d'une mine de cuivre et l'implantation d'un projet agropastoral. Depuis plusieurs années, les Guaymí se battent pour obtenir la reconnaissance juridique de leur territoire, situé précisément dans cette zone. Malheureusement et comme toujours en l'occurrence, les Guaymí n'ont pas obtenu satisfaction (cf. DIAL D 793 et 889). Aujourd'hui, leur cause fait l'objet d'une démarche pressante auprès du nouveau président de la République.

Note DIAL

Lettre au président Illueca
à propos des Indiens Guaymí

A Monsieur Jorge Illueca
président de la République
de Panama

Panama, le 8 mars 1984

Excellence,

Veuillez recevoir les salutations respectueuses du Comité de solidarité avec la lutte du peuple guaymí, avec nos vœux de succès dans l'exercice de vos fonctions à l'heure où le pays traverse une situation délicate.

Le Comité de solidarité avec la lutte du peuple guaymí est constitué de diverses institutions et organisations professionnelles, ouvrières, paysannes, étudiantes, locales et chrétiennes indépendantes. Il est dûment reconnu par le Congrès guaymí. En tant que membres de ce Comité, nous voulons en premier lieu vous faire savoir que nous suivons et soutenons la juste lutte du peuple guaymí pour son territoire, menée depuis trois ans environ.

Le peuple guaymí est en lutte depuis près de cinq cents ans. Depuis sept ans il est en négociations avec le gouvernement pour la reconnaissance de ses droits. Pendant tout ce temps les Guaymí ont écrit des pages héroïques de notre histoire et ils ont été un modèle de lutte juste et, surtout, pacifique. Cette patience active a fait qu'ils ont été reconnus et respectés tant au plan national qu'au niveau international.

Nous avons été témoins des innombrables fois où le gouvernement a promis la reconnaissance par la loi de leur territoire. Mais nous avons aussi été témoins que, dans la majorité des cas, il y a eu davantage de propagande que de pas concrètement franchis dans le sens d'une solution définitive des revendications du peuple guaymí.

D 935-1/2

Nous sommes particulièrement préoccupés du peu d'importance accordé aux négociations avec la direction guaymí et des réponses dilatoires du gouvernement à ses demandes, puisque nombre de négociations n'ont pu être menées à bien par suite de l'incapacité des représentants du gouvernement.

Devant cette situation et fatigués de promesses, les Guaymí ont effectué en 1982 une marche sur le Parlement pour présenter à la présidence de l'Assemblée parlementaire leur cahier de revendications, en particulier la reconnaissance de leur territoire pour 1983. La demande est restée sans réponse. Un an plus tard, le 12 octobre 1983, 200 dirigeants guaymí et des groupes de solidarité ont fait une marche héroïque de 252 km, de la ville de Santiago au Parlement, pour obtenir de la Chambre des députés la discussion et l'approbation du projet de loi sur le territoire guaymí proposé par les représentants indiens. Une fois de plus ils ont été frustrés puisque le gouvernement a présenté un autre projet de loi pour repousser celui présenté par les Guaymí.

Depuis lors et en dépit de l'accord existant entre le général Noriega et M. Carlos Ozores, ministre de l'intérieur, sur la négociation des limites du territoire, sur le respect des articles déjà négociés et sur la convocation d'une session extraordinaire pour la définition du territoire, aucun des engagements passés n'a été tenu de la part du gouvernement.

Pour toutes ces raisons et parce que vous venez, Excellence, de commencer votre mandat, le Comité de solidarité avec la lutte du peuple guaymí a estimé qu'il était convenable de faire appel à votre sens de la justice pour vous demander ce qui suit:

1) Faciliter le plus rapidement possible l'adoption de la loi sur le territoire guaymí, avec la garantie du respect des terres des Guaymí et la négociation équitable des bénéfices qui leur reviennent en toute légitimité, suite à l'exploitation de leurs ressources naturelles.

2) Garantir que les articles déjà négociés sur la propriété, l'administration, l'éducation et la culture seront respectés, par la déclaration de nullité de toute altération ultérieure.

3) Tenir la promesse de définition du territoire guaymí lors d'une assemblée extraordinaire, avant la fin de votre mandat présidentiel.

4) Garantir la participation des responsables guaymí à toutes les instances où se décide le cas du territoire guaymí.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de notre plus haute considération.

Rév. Secundino Morales, évêque de l'Eglise méthodiste,
vice-président du Comité de solidarité
Rév. Keneth Mahler, évêque de l'Eglise luthérienne
Gabriel Castillo, secrétaire général de C.A.T.I.
Raúl A. Leis, directeur de CEASPA et de "Diálogo Social"
Diana Candanedo, secrétaire exécutive du Comité de solidarité

(Traduction DIAL - En cas de reproduction, indiquer la source DIAL)

Abonnement annuel: France 275 F - Etranger 330 F - Avion 400 F
Directeur de publication: Charles ANTOINE - Imprimerie DIAL
Commission paritaire de presse: 56249 - ISSN: 0399-6441